

ANNEXE 2

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

POUR LES PRESTATIONS PONCTUELLES

|  |  |
| --- | --- |
| Désignation de la prestation | Montant HT  pour 1000 m² |
| Tonte |  |
| Désherbage |  |
| Débroussaillage/fauchage mécanique à plat |  |
| Débroussaillage/fauchage mécanique plan incliné portée 5 mètres |  |
| Débroussaillage/fauchage mécanique plan incliné portée 8 mètres |  |
| Désherbage chimique |  |

Pour les prestations ponctuelles exécutées sur devis le titulaire n’a pas l’exclusivité.

Dans le cas où l’Université Gustave Eiffel estime que le devis établi par le titulaire est trop élevé, elle se réserve le droit de faire exécuter la prestation par un autre prestataire sans que le titulaire puisse prétendre à aucune indemnité ni à aucun droit d’exclusivité, ni renoncer à ses obligations inhérentes aux prestations forfaitaires.